

L'IMAGE DE LA VILLE CHEZ LES MILITAIRES EN FRANCE AU XIX^{ème} SIECLE (1815-1870)

Carole ESPINOSA

Docteur en histoire, rattachée à l'UMR 5609 ESID (Etat-Ideologie-Société-Défense), Université Paul Valéry, Montpellier III.

Professeur en lycée d'enseignement général (académie de Montpellier)

Après 1815, suite aux modifications frontalières imposées par les traités de paix, le Ministère de la Guerre essaye difficilement de mettre en place de nouvelles combinaisons défensives, afin d'assurer la protection du territoire. Dans l'élaboration de ces dernières, une place névralgique est à nouveau accordée aux villes, en fonction de leur capacité à défendre la capitale.

Prenant en considération ces nouvelles données stratégiques, les militaires tentent alors de penser les villes, comme des « pôles » structurant la défense du territoire, et dont la cohérence d'ensemble s'organise par l'aménagement de vastes réseaux de communications, comme le chemin de fer, alors en plein essor.

Ainsi, tant sur le plan national qu'à l'échelle intra-urbaine, les rapports d'officiers ou les mémoires du Génie offrent de la ville une image avant tout défensive. Le territoire de la ville devient ou redevient alors, un espace de territorialité majeur pour les militaires. Ainsi, les fortifications et les bâtiments militaires, comme les casernes, ancrent l'armée dans la ville et accroissent son empreinte dans le tissu urbain, faisant perdurer de ce fait l'image d'une ville enserrée et verouillée par son enceinte fortifiée.

Cette image de la ville « close » par ses remparts semble s'opposer à celle de la ville « ouverte » véhiculée par les édiles municipaux qui souhaitent transformer leur cité, notamment à partir du milieu du XIX^{ème} siècle, en espace tourné vers la modernité.

Dès lors, les espaces de territorialité de l'armée et l'image strictement défensive de la ville sont partiellement remises en question par les impératifs d'aménagement urbain.

Cependant, cette confrontation de deux représentations distinctes de la ville, n'exclut en rien une certaine convergence d'idées sur la vision d'une ville, certes centre de la modernité, mais qui reste à pacifier et à assainir. Les rapports militaires, comme civils, corroborent souvent l'image d'une ville perçue comme un lieu de débauche ou de troubles, auxquels la gent militaire est souvent partie prenante.

1/ La ville, un « rempart » défensif majeur pour le territoire

L'image défensive, dévolue par l'armée à certaines villes, ne peut être détachée de l'évolution de la perception du territoire par les gouvernants ainsi que des transformations des techniques de combats, liées aux plus grandes capacités de manœuvre des armées.

En effet, l'essor de l'industrie, et les transformations socio-économiques qui lui sont liées, modifient la vision politique du territoire, rendant nécessaire d'amples aménagements, comme le développement des axes de communications. Des aménagements sur lesquels se greffe par ailleurs le projet politique d'accroître le processus d'unification et de cohésion de la Nation.

Par ailleurs, les capacités de manœuvre des armées en campagne, rendent en partie caduques le système de

défense existant jusqu'alors. La protection du territoire par un système de forts et de fortifications aux frontières semble en partie désuète car comme le souligne le théoricien de la stratégie Jomini en 1837 dans son précis sur « *L'Art de la guerre* » : « [...] Ces belles défenses de l'art n'empêcheront jamais une armée de passer »¹

Prenant en compte ces données, l'armée tente de mettre en œuvre un système de défense cohérent pour la France, ayant pour objectif principal la défense de la capitale, articulée autour de certaines villes, considérées comme des places fortes majeures pour la Guerre : « *L'État doit avoir des places (des places de guerre) échelonnées sur trois lignes depuis la frontière jusque vers la capitale* »²

Toutefois cette conception globale du système de défense du territoire, où la ville devient le « *cœur névralgique* »³ de la Guerre, n'est développée à l'échelle nationale que par certains officiers du Génie, comme le Lieutenant Général Pelet.

Des villes perçues comme devant assurer la défense et la cohésion du territoire national

La réflexion menée par Pelet dans son « *Essai sur le système défensif du royaume modifié par les fortifications de Paris et les chemins de fer* », rédigé en juillet 1842, insiste sur la centralisation du système défensif où domine Paris, « *centre de la vie gouvernementale et militaire* »⁴.

Dans cette optique politique très centralisatrice, l'organisation de la défense doit s'appuyer sur les grandes villes de l'intérieur et non plus seulement sur les fortifications aux frontières : « *Jadis les dispositions défensives s'arrêtaient aux frontières. Rien n'était préparé dans l'intérieur où même on avait détruit les anciennes fortifications [...] aujourd'hui la défense est devenue intérieure, centrale et rayonne de Paris vers les frontières [...]* »⁵

Prenant en compte, cette nouvelle priorité défensive, Pelet conçoit l'échiquier défensif comme un système articulé autour de deux axes : les villes qui doivent être des « *centres d'opérations et de dépôts [...]* dans les parties du royaume exposées à l'invasion »⁶ et celles qui se doivent de remplir la fonction de « *centres d'organisation militaire et administratif sur tout le reste du territoire pour la résistance* »⁷.

Cette vision de la ville conduit à une hiérarchisation des places de guerre en fonction de leur importance stratégique. Les villes comme Paris « *âme de la défense générale du royaume* »⁸ et Lyon, « *capitale du sud-est [...]* clé du bassin Saône-Rhône »⁹ sont les points jugés fondamentaux pour la préservation de l'intégrité territoriale de la Nation. Certaines jouent un rôle défensif clé pour la protection des frontières. Ainsi pour les frontières terrestres les villes de Lille, Metz, Grenoble, Strasbourg et Besançon occupent le rang de forteresses destinées à devenir des centres d'opérations défensives, tout comme les villes de Brest, Cherbourg et Toulon pour les frontières de mer. Par ailleurs, les villes comme Bordeaux, Toulouse, Nantes, Marseille, Rennes ou encore Tours sont classées parmi les centres d'opérations capables de réunir des troupes pour la défense du pays, de les organiser, de les armer et de les diriger vers les théâtres d'opérations.

Ces villes, et notamment les places frontalières, doivent assumer leur rôle défensif en articulation avec les places voisines, de rang secondaire comme le note Pelet à propos de la ville de Grenoble en 1842: « *il faut*

¹ Foucher.M, *Fronts, Frontières un tour du monde géopolitique*, ed. Fayard, 1988, p 92.

² v. note 1, p 93.

³ *La ville et la guerre* sous la direction de Picon A., ed. L'imprimeur, 1996, 237 p.

⁴ Archives du SHAT, série 1 M, carton 1 M 1162, « *Essai sur le système défensif du royaume modifié par les fortifications de Paris et les chemins de fer* », juillet 1842, Lieutenant Général Pelet, p 16.

⁵ v. note 4

⁶ v. note 4

⁷ v. note 4, pp 17-18

⁸ v. note 4, p 18

⁹ v. note 4

agrandir le rôle des grandes places frontières et en faire des centres de défenses locales, les plus étendues possibles, combinées avec des obstacles naturels et des places voisines [...] Grenoble deviendra la capitale des Alpes et qu'elle protégera avec les secours des places de la Durance [...] »¹⁰

La cohésion de l'ensemble du projet défensif doit être assurée par les réseaux de communications, et en particulier par les voies de chemin de fer, assurant « *le lien de tous les éléments de la défense [...] »¹¹ en permettant d'amener les troupes avec « *la rapidité de la foudre sur le théâtre des combats [...] »¹²**

Cet essai méritoire marque la difficulté à penser la défense du territoire dans sa globalité, car en effet c'est avant tout le cadre départemental qui sert le plus souvent de support à la rédaction de la majorité des mémoires de guerre et de reconnaissance. Des mémoires qui, bien que ne concernant que certaines parties du territoire, illustrent le poids de la centralisation politique, en présentant les villes, de Paris et Lyon, comme des espaces porteurs de l'identité territoriale de la France.

En effet, Paris, symbole du centralisme étatique et de l'identité nationale, est un enjeu stratégique majeur : « *On a dû considérer la capitale comme but de toute armée d'invasion agissant sur quelques parties de nos frontières [...] »¹³ Ainsi, défendre la capitale, c'est contribuer à sauvegarder l'intégrité du territoire et du pouvoir national, qu'elle personnifie, comme le souligne l'officier Boileau en 1867 dans une note adressée au maréchal Niel : « *un homme est foudroyé si durant un seul instant son cœur cesse de battre. Ainsi en serait-il de l'existence du pouvoir national, si l'administration centralisatrice qui fait la force et la faiblesse de la France se trouvait arrêtée tout à coup »¹⁴**

Cette vision de la capitale comme clé de la cohésion et de l'indépendance nationale rejoint celle véhiculée par certains hommes politiques, comme A. Thiers. Dans un discours, prononcé en 1841, afin de défendre les projets de fortifications de l'antique Lutèce, il souligne à propos de Paris que : « *Frapper ce centre, et la France est, comme un homme frappé à la tête »¹⁵*

De même, la ville de Lyon est perçue comme un noeud stratégique indispensable pour préserver la cohérence du territoire. En 1836, la commission de défense considère Lyon comme la « *tête de pont, au travers de la grande vallée du Rhône formée vers l'ouest par les montagnes d'Auvergne, du Limousin, du Languedoc et de la Bourgogne [...] un axe qui assure le lien entre la France méridionale et septentrionale »¹⁶ L'invasion de la région sud-est et la prise de Lyon permettraient à l'ennemi de contrôler avec plus de facilités les routes vers Paris et le Midi. Si la position défensive de Lyon est perçue au regard de la défense de Paris, l'antique cité de Lugdunum « *que l'on peut appeler la seconde capitale de la France »¹⁷, « clé du Midi par sa richesse et son influence »¹⁸, est aussi conçue comme une ville clé pour la cohésion nationale.**

A l'échelle nationale, le discours militaire présente la ville sous un angle strictement défensif, comme un élément se devant d'assurer la cohésion du territoire. Cette image défensive de la ville est amplifiée par les rapports, très descriptifs, élaborés par les officiers du Génie sur les ouvrages militaires. De l'enceinte fortifiée aux espaces de casernement, le bâti militaire ancre l'armée dans le tissu urbain, érigeant ce dernier en espace de

¹⁰ v. note 4

¹¹ Archives du SHAT, 1 M 1163, *Note sur le système défensif de la France*, rédigé par l'officier Boileau, le 29 mai 1867 et adressé au Maréchal Niel.

¹² v. note 4, p 19

¹³ Archives du SHAT, 1 M 1168, *Mémoire sur la frontière nord de la Commission de défense de 1836*.

¹⁴ v. note 10

¹⁵ *La ville et la guerre*, sous la direction de PICON A, ed. l'imprimeur, 1996, p 22.

¹⁶ Archives du SHAT, série mémoires et reconnaissances, 1 M 1215 *Mémoire sur la défense des Alpes et de l'Italie*, extrait de la commission de défense de 1836.

¹⁷ Archives du SHAT, série mémoires et reconnaissances, 1 M 1215 *Mémoire sur la défense des Alpes et de l'Italie*, extrait de la commission de défense de 1836, expression de l'officier d'État-major PELLION qui dressa en 1830 un ardent plaidoyer intitulé « *De l'importance de la ville de Lyon et des fortifications nécessaires à la défense de cette ville »*.

¹⁸ Archives du SHAT, 1 M 1207, *Rapport secret sur les frontières d'Italie et des Alpes* par le lieutenant général Pelet, 1819.

territorialité majeur pour la Guerre.

La ville, un espace de territorialité militaire

Dans leurs divers mémoires de reconnaissance, les officiers du Génie décrivent avec une grande minutie les diverses propriétés de l'armée dans l'espace urbain, au gré d'un inventaire souvent exhaustif.

En 1819, la commission de défense du royaume ayant classé la ville de Toulouse parmi les places fortes à fortifier, le ministre de la Guerre demande à l'officier du Génie de la place, Meureur, de rédiger des projets de fortifications. Ce dernier s'exécute en spécifiant, avec une grande minutie, les divers bâtiments que recèle la place, « *une fonderie à canons [...] des casernes capables de recevoir 470 chevaux et 3300 hommes, d'une manutention des vivres [...] et enfin d'un arsenal d'artillerie avec ses magasins et ses ateliers* »¹⁹, et qu'il convient de mettre à l'abri d'une attaque éventuelle.

C'est avec la même minutie, que procède le lieutenant colonel Morlet, lorsqu'il rédige son rapport sur l'évolution des bâtiments militaires du canton ouest de Strasbourg en 1851. Il décrit ainsi avec précision les capacités précises de logement de certains espaces de casernement, comme le quartier de la Finckmatt. Ce dernier, édifié au XVIII^{ème} siècle entre 1746 et 1760, est « *constitué de deux corps de bâtiments pouvant abriter 1500 hommes* »²⁰. Sous la Monarchie de Juillet, sa capacité d'hébergement des troupes s'est accrue puisqu'à la fin de la Seconde République, la caserne peut alors contenir « *1747 hommes et 42 chevaux* »²¹.

En ville, l'armée possède donc un patrimoine immobilier très hétérogène composé de bâtiments destinés à accueillir l'État-major de la place, de casernes pour les troupes en garnison ou encore de divers magasins pour services de l'intendance. Ces infrastructures dont les implantations évoluent, au gré des nécessités défensives de la place, des crédits octroyés par le ministère de la guerre ou encore des opérations d'urbanisme des villes, impriment parfois fortement leur marque sur l'espace urbain, tout comme les fortifications.

Cette image défensive de la ville, caractérisée par ses remparts et bâtiments, marque parfois l'espace urbain, à tel point qu'elle est souvent reprise par les guides de voyages, comme un élément faisant partie intégrante de l'identité urbaine et de son patrimoine. Décrivant la ville de Cherbourg, pour y vanter les mérites de ses bains de mer, un ouvrage rédigé en 1864, période où la civilisation des loisirs commence à éclore, insiste sur la description défensive de l'arsenal cherbourgeois, comme atout paysager de charme pour la station : « *Au sommet de la montagne de la Roule, il faut voir Cherbourg [...] Au-delà en effet on aura un beau spectacle le plus saisissant et le plus grandiose que puisse offrir les côtes de la Manche. Vers le Nord-Ouest, l'oeil perçoit l'enceinte du port militaire, ses bassins, ses cales, ses casernes et de nombreux édifices, avec les citadelles qui la défendent. Puis les forts silhouettent sur leurs profils trapus et sévères ceux de Querqueville, de l'île de Pelée, des Flamands et du Homet* »²²

Ainsi l'espace bâti que possède l'armée dans la ville, fait de cette dernière un lieu de territorialité majeur pour la Guerre, sur lequel elle ne souhaite guère perdre son influence.

Dans leur description des villes, les officiers du Génie semblent très attachés au maintien du système défensif, et en particulier, des enceintes fortifiées, dont tous souhaitent le renforcement. Ainsi, malgré la poursuite de la destruction des remparts de certaines villes-fortes jugées secondaires pour la Guerre, la « *conception de la*

¹⁹ Archives du SHAT, Article 8 section 3, place de Toulouse : Mémoire militaire de Toulouse rédigé le 25 novembre 1826 par le chef de bataillon du Génie Meureur et vu par le directeur des fortifications le baron Guiraud.

²⁰ Archives du SHAT, article 8 section 3 Strasbourg : mémoire militaire sur la place de Strasbourg rédigé par le lieutenant colonel Morelet, chef du Génie, 1851.

²¹ Faschnatt B, *L'armée à Strasbourg (1852-1870)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Pinol J-L et d'Igersheim F, 1996, vol 1, p 21.

²² *Les bains de mer à Cherbourg*, Cherbourg, imprimerie Mouchel, 1864, 10 p.

ville close »²³ reste encore fortement ancrée dans de nombreux mémoires militaires du Génie au XIX^{ème} siècle.

La persistance dans l'armée de l'image de la ville « close »

En 1822, le capitaine du génie Pagézy de Bourdéliac évoque à regret l'insuffisance des fortifications de la ville héraultaise de Sète dans l'Hérault « *En cas d'attaques par voie maritime, nous n'avons à opposer à un débarquement qu'une ligne de palissades ou un parapet de deux mètres de hauteur* »²⁴. Quelques années plus tard, son collègue l'officier du Génie Coffinières, plaide lui aussi pour la réalisation de remparts, afin de ceinturer la ville pour en améliorer la défense : « *Il faudrait entourer la ville d'une chemise ou d'un mur d'enceinte qui donnerait toujours la confiance aux défenseurs, dans cette enceinte serait compris le fort Richelieu [...] il faudrait occuper le mont Saint-Clair par un ouvrage important pour rendre son attaque difficile ; on assurerait ainsi la ville contre la possibilité d'un bombardement* »²⁵

Ces projets, même s'ils n'obtinrent pas l'aval du ministère de la Marine, corroborent l'idée que les fortifications demeurent une nécessité pour l'armée. Fortifier les villes constitue, en effet, un véritable impératif pour la Guerre et le général Haxo dans son « *Mémoire sur l'utilité de fortifier Lyon* », rédigé en 1816, s'en fit l'ardent défenseur : « *Je sais bien que l'on répugne généralement aujourd'hui à l'idée de fortifier et de défendre les grandes villes, tandis que par une contradiction singulière, on considère les grandes villes et les capitales comme des points dont la conquête décide du succès de la guerre [...] Même si la conquête consiste à occuper les grandes villes et les capitales, il faut donc, pour n'être plus conquis, se décider à les défendre [...]* »²⁶

Il n'est donc pas question de supprimer les fortifications pour les places de guerre majeures, bien au contraire, ces dernières doivent être maintenues. Ces enceintes fortifiées qui enserrant l'espace urbain, sont clôturées à la nuit tombée par un système de portes, qui verrouillent la ville. La gestion de ces portes est régie par le décret de 1791, qui les place sous le commandement militaire « *les clefs de toutes les portes, poternes, vannage, aqueducs et autres ouvertures qui donnent entrée dans les places de guerre ou postes militaires seront toujours confiées au commandement militaire* »²⁷ Marquant l'accès à la place forte, les portes sont surveillées de manière constante par de multiples postes de garde, et de leur gestion dépend donc la bonne défense de la ville.

Mais les portes sont aussi des lieux de perception de l'octroi par le service des contributions indirectes, ce qui les érige en lieu d'intérêts contradictoires entre la Guerre et la ville. Des intérêts divergents qui s'amplifient lorsque les municipalités entreprennent de vastes opérations d'urbanisme.

L'aménagement des villes met ainsi en concurrence deux représentations différentes : celle des militaires qui souhaitent pourvoir leurs places fortes des meilleurs moyens défensifs et celle des municipalités, qui au contraire, désirent étendre leur espace urbain en le desserrant de l'étau de l'armée. L'espace urbain devient donc un lieu de compétition mais aussi de coopération entre les politiques et la Guerre, où l'image militaire de la ville est remise en question et oscille entre archaïsme et modernité.

2) Une image militaire de la ville en débat ; entre archaïsme et modernité ?

Le XIX^{ème} siècle se caractérise par une accélération de la croissance urbaine. L'espace des villes devient

²³ Lepetit B, *Les villes dans la France moderne (1740-1840)*, Collection Évolution de l'humanité, Albin Michel, 1988, 490 p.

²⁴ Archives du SHAT, 1 M 1219, *Mémoire sur la place de Cette*, par le capitaine Pagezy de Bourdéliac, cité dans *le mémoire du lieutenant COFFINIÈRES sur la place de Cette de 1840*.

²⁵ v. note 24

²⁶ Citation extraite de l'ouvrage sous la direction de Picon A, *la ville et la guerre*, ed. l'imprimeur, Paris, 1996 p 152.

²⁷ *Extrait du décret de 1791, Titre III article 58*, AM de Grenoble, série 2 H 3 : dossiers concernant les portes de la ville extrait du décret concernant la conservation des places de guerre et des postes militaires, la police des fortifications et d'autres objets relatifs des 24 mai, 25,27 et 30 juin, 2, 4, 5 et 8 juillet 1791.

vite trop exigü pour accueillir une population en constante augmentation. Cette exigüité est parfois aggravée par le maintien des fortifications et des servitudes militaires qui freinent le processus d'extension et d'aménagement.

Ainsi, l'idée, chère à l'armée, de maintenir les remparts n'est guère partagée par les autorités municipales. Ces dernières les perçoivent au contraire comme une entrave au dynamisme et au développement de la cité, sans toutefois remettre fondamentalement en question leur intérêt proprement défensif.

Pour les autorités civiles, les fortifications symbolisent l'immobilisme, elles figent la ville dans son espace, empêchent son ouverture sur la modernité et incarnent l'image de temps anciens en contradiction totale avec l'émergence d'une société industrielle en mouvement. Deux visions de la ville vont donc s'opposer et entrer en concurrence, celle des autorités politiques municipales qui « *souhaitent faire sauter le verrou des fortifications* »²⁸ afin de pouvoir mener de vastes opérations d'urbanisme pour agrandir et embellir la ville et celle de l'armée qui « *n'envisage pas de perdre des espaces de territorialité* »²⁹ tout en prenant en compte les impératifs municipaux d'aménagements urbains.

Remparts contre extension urbaine : ville « close » contre ville « ouverte » ?

Si fortifier les villes apparaît comme un impératif pour la Guerre, pour les municipalités, elle apparaît comme un véritable carcan, notamment lorsqu'elles entreprennent de vastes chantiers d'aménagement. Ainsi les autorités municipales demandent souvent à l'armée, avec un succès parfois relatif, l'agrandissement ou la démolition des remparts afin de pouvoir mettre en œuvre leur politique de remodelage de l'espace urbain, rendu indispensable du fait de la croissance de leur population.

Dans une brochure favorable à l'aménagement de la ville de Toulon, un auteur anonyme souligne l'entrave que constituent les remparts pour le développement de la ville : « *ils constituent une étreinte qui paralyse toute extension de la cité, (et) qu'il est temps de briser* »³⁰ Principal arsenal de la marine en Méditerranée, la ville de Toulon connaît, de 1830 à 1851, une croissance spectaculaire de sa population qui passe de 28 419 habitants en 1831 à 45 434 en 1846, pour s'élever à 45 510 personnes en 1851. Afin d'absorber cette pression démographique, la municipalité alterne, auprès de la Guerre, les demandes de démolition ou d'agrandissement de ses fortifications. En 1830, les autorités militaires se refusent à un démantèlement de l'enceinte fortifiée. Elles procèdent simplement à l'ouverture d'une troisième porte pour faciliter la circulation entre la périphérie et le centre-ville. Ce blocage du noyau central par l'armée agit comme « *un goulet d'étranglement* »³¹ qui freine toute opération de rénovation et d'aménagement urbain, dont la ville aurait pourtant besoin pour remédier aux importants problèmes de salubrité, comme ses égouts à ciel ouvert qui rendent l'atmosphère urbaine irrespirable et nauséabonde.

Face à cette fin de non-recevoir de l'armée, les plaidoyers se multiplient à l'adresse des autorités militaires pour obtenir la démolition des remparts, que l'on juge d'un autre âge et qui empêchent la cité toulonnaise de s'ouvrir à la modernité, offrant de la ville l'image d'un monde insalubre : « *ce sont des usines qui s'exilent, des malades qui étouffent dans un hôpital infecte qui est prêt à crouler sous leur tête [...] ce sont des soldats sans casernes, des rues sans air[...] partout un encombrement fatigant et dangereux, et s'agitant au milieu de tout cela la population qui crie [...]* »³²

A Toulon, le démantèlement de l'enceinte fortifiée devient, par ailleurs, la condition sine qua non de la croissance économique de la ville, sans laquelle la cité ne peut faire face à sa rivale phocéenne, qui elle, est

²⁸ v. note 23

²⁹ v. note 23

³⁰ *Sur l'agrandissement de la ville de Toulon*, Anonyme, Imprimerie Aurel, Toulon, 1844.

³¹ *Histoire de Toulon*, sous la direction de M. AGULHON, éd. Privat, 1980, 400 p.

³² v. note 30

débarassée de ses remparts : *«Marseille libre des fortifications placée de nos jours à trois jours d'Alger et 10 jours d'Alexandrie a vu sa population doubler depuis la révolution (76 200 en 1789 à 147 100 en 1841 et sa prospérité multipliée par cinq »*³³

Outre, les arguments économiques, les villes jouent aussi sur la fibre patriotique et l'intérêt stratégique qu'elles représentent pour la Guerre, pour tenter d'obtenir le démantèlement des remparts. Desserrer l'étreinte des fortifications et agrandir l'espace urbain doit contribuer à amplifier plus efficacement la gloire et la puissance de la Nation. Ainsi la municipalité toulonnaise précise à la Guerre que si la ville ne s'agrandit pas, c'est l'image de la grandeur de la France qui en pâtira et en sortira amoindrie *“Sachons ainsi élever à la hauteur d'une question nationale l'élargissement de nos murs, et reconnaissons avec bonheur que notre intérêt s'accorde avec celui de la Patrie [...] l'agrandissement de la ville est non seulement un besoin mais une nécessité locale et nationale »*³⁴

Cependant le démantèlement ou l'agrandissement des remparts suppose un coût financier élevé pour le Ministère de la guerre, auquel il compte bien faire participer la ville.

Lucides sur les enjeux financiers que suppose toute destruction de fortifications, les municipalités devançant parfois même les souhaits de la Guerre, en proposant leur contribution pécuniaire. A Toulon, dès 1844, la ville propose de contribuer pour partie aux dépenses d'agrandissement, elle s'engage à payer le prix des terrains à exproprier pour fonder une nouvelle enceinte, en échange de quoi, elle se dit prête à recevoir les terrains occupés par l'ancienne enceinte, pour un coût financier qu'elle supportera : *« on le voit de légers sacrifices également répartis en échange d'immenses avantages présents et à venir pour chacun de nous, pour la cité et pour la France, voilà en quoi peut se résumer la question de l'agrandissement de Toulon »*³⁵ Mais en 1845, la question financière est loin d'être réglée. Le rapport présenté par le conseiller Isnard, lors d'une séance du conseil municipal, précise que le montant des dépenses n'est pas fixé de manière certaine : *« La commission s'est d'abord occupée de la première condition, celle de payer la dépense, non seulement telle qu'elle a été évaluée, mais encore qu'elle qu'en puisse être le montant effectif [...] une obligation indéterminée dont le chiffre est inconnu, ne peut donc être contractée par une commune »*³⁶

Après de vives querelles, la municipalité arrive à ses fins, et obtient en 1852 l'agrandissement de l'enceinte, par un décret impérial. Le projet définitif établi le 16 mars 1853 par le lieutenant colonel Revel prévoit la démolition des vieux remparts, et la construction de nouvelles fortifications. La nouvelle enceinte inclut l'arsenal, mais exclut certains faubourgs comme celui du Mourillon, de Saint-Jean du Var et du Pont-de-Las ; une solution de compromis entre les nécessités de l'urbanisme et la vocation militaire de la ville. Les travaux de la nouvelle enceinte furent achevés en 1856 et le plan d'extension de la ville adopté définitivement en 1858. La ville bénéficia à cette date de 38 500 m² de terrains domaniaux sur l'emplacement des anciens remparts, une superficie portée à 88 000 m² en 1859, avec une remise effective des terrains en 1863. Cette extension de la ville non négligeable contribua au changement de la physionomie urbaine toulonnaise. De vastes aménagements urbains furent ainsi entrepris comme le boulevard Napoléon, qui servit de base à l'alignement des rues et des places de la ville nouvelle, qui fut prolongé pour faire le lien avec l'ancienne cité.

Ces tensions autour de la question des remparts, s'expliquent en partie, par la volonté de l'armée de préserver son ancrage dans le tissu urbain et ses divers espaces de territorialité. Cependant, bien souvent elle tempère ses oppositions, en conciliant ses impératifs stratégiques avec les soucis d'aménagements des municipalités, ce qui fait de la ville, un espace en partage.

³³ Berteaut S, *Marseille et les intérêts nationaux qui se rattachent à son port*, Paris, 1845.

³⁴ V. note 30

³⁵ v. note 30

³⁶ AM de Toulon, BIB 699, *Rapport présenté par M. Isnard au conseil municipal dans sa séance du 7 juillet 1845 au nom de la commission chargée d'examiner les propositions du Ministre de la Guerre sur l'agrandissement de la ville*, Toulon, Imprimerie d'Aurel Frères, 1845.

La ville, un espace de territorialité partagé

La présence militaire imprègne le paysage urbain, mais loin d'être figée, celle-ci évolue en prenant en compte, à des degrés divers, les nouveaux impératifs de la politique d'aménagement urbain, comme ce fut le cas à Strasbourg dès la Monarchie de Juillet.

Au sein du canton ouest de Strasbourg, la municipalité entreprit de vastes projets d'urbanisme, dont le plus imposant fut la construction d'un débarcadère pour accueillir une gare intra-muros inaugurée pendant l'été 1852.

Ce débarcadère fut édifié sur des terrains appartenant au Ministère de la guerre, qui abritaient en 1823 des écuries militaires et des manèges. Dans un premier temps, la disparition des unités de cavalerie à Strasbourg, s'accompagna dans les années 1825, de l'arasement des écuries militaires localisées rue du Marais vert. Sur cet espace, assaini par la ville, la municipalité construisit alors entre 1826 et 1829 une halle au blé.

Puis, ces terrains furent ensuite concédés par la Guerre à la ville, pour y construire la gare. L'installation de la gare ne se fit cependant pas sans réticence de la part de la Guerre, qui ne pouvait supporter l'idée d'un percement des remparts, auquel elle s'opposa quelques années plus tôt. En effet, sous la Monarchie de Juillet, lors de l'arrivée du chemin de fer reliant Mulhouse et Strasbourg, la gare dut à l'époque s'installer à Koenigshoffen.

Mais sous la pression combinée des intérêts politiques et économiques, l'armée remodela le tracé des fortifications et se résigna à abattre une portion des murailles en creusant une voûte de 30 à 40 m sous les remparts près de la porte de Saverne afin de recevoir la voie ferrée reliant Paris à Strasbourg.

D'un commun accord, par le biais notamment d'échanges ou d'achats de terrains, l'armée, elle aussi grande aménageuse, et la municipalité, concèdent moyennant des compensations certaines portions de leurs territoires dans la ville.

Lors des travaux d'agrandissement dans le quartier de casernement Saint-Nicolas à Strasbourg sous la Monarchie de Juillet, le conseil municipal concéda à l'armée la suppression de deux rues et de deux îlots de maisons situées du côté de la place Saint-Nicolas, après accord du conseil municipal « *le conseil a autorisé en outre le Génie à continuer la construction de cette caserne jusqu'à la rue des Lombards* »³⁷

Souhaitant effectuer des travaux de voirie dans cette même zone, le conseil de la ville de Strasbourg proposa à l'armée de lui concéder un morceau de terrain supplémentaire de 126 m², à la condition que cette dernière lui cède 60,5 m² de terrains afin d'élargir la rue des Lombards, pour ainsi favoriser la circulation dans la ville : « *d'après les plans que vous m'avez présentés le Génie aurait encore besoin d'une quantité de terrains de 126m² [...] le conseil m'a autorisé à vous en faire cession sous la condition que vous abandonniez à la ville sur les terrains provenant de la démolition de la rue des lombards une quantité de 60,5 m² de terrains qui reviendrait à la voie publique pour élargir la dite rue d'environ deux mètres* »³⁸ La contribution des autorités militaires aux divers aménagements de la ville s'accompagne aussi d'une volonté, partagée avec les autorités municipales, d'ériger la ville en espace de modernité.

L'armée et l'image de la ville moderne

Archaïque par la présence des enceintes fortifiées, la ville apparaît aussi, aux yeux des militaires, comme un espace favorable au progrès et tourné vers la modernité, à laquelle l'armée contribue sur le plan économique et

³⁷ Archives du SHAT, article 8 section 1, *Mémoire sur Strasbourg, année 1840* : lettre du 26 juin 1841 adressée par le maire de la ville Schutzenberger au commandant du Génie de la place, Rudler.

³⁸ v. note 38

festif.

L'importance des établissements de la Guerre, comme source d'enrichissement et de développement pour le commerce et l'industrie des municipalités, est ainsi souligné dans le plaidoyer élaboré par l'officier d'État-major Pellion en faveur du maintien de l'école d'artillerie à Lyon en 1830 : « *Le mouvement produit par les établissements militaires, les constructions qu'ils entraînaient et les consommations d'une forte garnison, étendraient le commerce local et enrichiraient un grand nombre d'habitants [...]* »³⁹. Si la contribution de l'armée est indéniable dans le secteur de l'emploi urbain, sa trop forte prégnance peut enserrer la ville dans une mono-activité qui peut s'avérer sclérosante pour le tissu économique local et paralysante pour l'esprit d'entreprise, comme ce fut le cas dans certains de nos grands arsenaux de Marine comme Brest ou Toulon.

La participation de l'armée à l'organisation de festivités, des visites officielles de souverains aux célébrations des victoires militaires, en passant par l'inauguration des lignes de chemins de fer ou encore la mise à l'eau des navires de guerre, renforce l'image de la ville comme espace en mouvement.

Chaque réjouissance est l'occasion pour la ville, de se parer de ses plus beaux atours, d'illuminer ses maisons et d'organiser de multiples divertissements. Les représentations théâtrales, les concerts municipaux donnés par des harmonies, les spectacles de saltimbanques, les bals populaires scandent le rythme festif de la ville, qui se clôture souvent par les incontournables feux d'artifices.

La mise en œuvre et l'orchestration de ces célébrations urbaines suppose l'implication de divers intervenants, dont l'armée. Ainsi, les rues et les places de la ville deviennent le théâtre d'évolution des troupes, et toutes les villes de garnison inscrivent la revue militaire, comme l'un des clous de leurs réjouissances.

La ville véhicule alors une image festive, forgée en partie par l'intervention de l'armée.

En août 1858, à Brest, l'armée se trouve au cœur des festivités publiques, organisant de concert avec les autorités civiles, des représentations musicales en l'honneur de la visite de Napoléon III « *[...] Sur le cours d'Ajot, les musiques militaires captivaient les curieux [...] une rivalité d'artistes s'était établie entre Mrs les chefs de musique des différents corps des garnisons tant sur le choix des morceaux que dans le charme à donner à leur exécution* »⁴⁰

La même année à Lorient, les officiers en garnison organisent aux côtés de la municipalité dans une certaine agitation marquée par un souci de perfection, les préparatifs du grand bal qui doit clôturer la fête pour l'empereur : « *[...] la direction de l'artillerie prêtera des fusils pour former la haie au passage de leurs majestés. Quatre trophées de canons orneront l'arc de triomphe à l'entrée de la ville [...] les officiers sous les ordres, comprenant les personnes de leur famille qui pourraient être invitées au bal doit être fixée [...] les musiciens des régiments d'artillerie de marine et du 38^{ème} de ligne sont choisis pour former deux orchestres qui seront placés dans des tribunes latérales et joueront en alternance [...] les commissaires du bal seront un officier de vaisseau, un officier du génie maritime, un officier du commissariat, un officier de marine, un officier des bataillons des fusiliers marins [...] deux peintres de l'arsenal sont détachés pour aider le décorateur [...]* »⁴¹

Si les fêtes contribuent à donner de la ville une image très attractive, l'espace urbain n'est pas exempt de troubles. Ainsi lors de ces réceptions, la contribution de l'armée s'avère aussi nécessaire pour assurer la sûreté publique et le maintien de l'ordre. En octobre 1852, lors de la visite du prince président à Toulon, la municipalité requiert du commandant de la place le concours de l'armée pour assurer le service d'ordre dans la ville : « *j'ai*

³⁹ Pellion, officier d'Etat Major, « *De l'importance de la ville de Lyon des fortifications nécessaires à la défense de cette ville* », Paris, éd. Anselin, 1830, p 5.

⁴⁰ Ouvrage anonyme, *Pensée d'un voyage en Bretagne*, p 19

⁴¹ AD du Morbihan, dossier sur les fêtes, série Z, dossier 1 Z 7 : *Visite de Napoléon III en 1858 à Lorient*.

l'honneur de vous prier de donner des ordres pour que des piquets (soient placés) pour le maintien de l'ordre à la place de l'intendance, à la rue Lafayette pour les bals champêtres, au port marchand pour la joute, au théâtre, au champ de manœuvres pour le feu d'artifice [...] des patrouilles devront parcourir les rues voisines de l'Hôtel de ville et empêcher tout stationnement et rassemblement [...] pour la surveillance de l'entrée au bal : donner consigne à la troupe qui occupera la rue Bourbon à la traversée de chaudronniers, de laisser passer les cavaliers qui justifieront de lettres d'invitations [...] »⁴²

Ouverte sur la modernité, la ville apparaît aussi comme un lieu de violences, de dépravation, un espace de toutes les perversités, qu'il convient de régler.

3/ Une ville perçue comme un espace de troubles et de dépravations à réguler

Les rapports militaires corroborent souvent la vision des édiles municipaux, qui présentent la ville comme un espace d'irrespect, dangereux, car lieu de toutes les séditions et foyer de rébellions.

La ville, territoire de l'irrespect et de tous les dangers

Très soucieuse de la mise en valeur et de l'entretien de ses terrains, l'armée s'exaspère bien souvent contre l'attitude irrespectueuse des citoyens qui n'hésitent pas à vandaliser les fortifications.

Sous la Restauration, à Strasbourg : *« les remparts de la ville sont parcourus en tout point soit par les habitants soit par les militaires de la garnison ; et cet abus est préjudiciable en ce qu'il met les locataires de ces herbages dans les cas de percevoir des indemnités et que par ailleurs, il nuit à la conservation des ouvrages. J'ai fait connaître à la garnison par un ordre du jour que les particuliers comme les militaires n'avaient pas la faculté de se promener sur le terre-plein ...jusqu'à l'heure de la retraite...toute personne prise sur les parapets ...serait conduite à l'État-major....quant aux habitants arrêtés en contravention, ils seraient renvoyés devant vous »⁴³*

A Brest aussi, les terrains militaires formant le glacis à l'entrée de la ville sont traversés non seulement par les piétons civils ou militaires, comme à Strasbourg, mais aussi par les voitures. Les dommages qui en résultent sont donc préjudiciables non seulement à la Guerre, mais aussi aux individus qui ont affermé ces herbages, d'autant plus que l'article 8 du titre Ier de la loi du 10/07/1791 relatif à la conservation des fortifications interdit le parcours de ces terrains. Sous la Monarchie de Juillet, les autorités de la place dirigées par le Baron Gélibert prirent des mesures répressives concernant ces contrevenants en ordonnant *« au commandant du poste de la porte de Landernau, au commandant du poste de la Pèpinière et du bastion Saint-Paul de donner pour consigne à leurs factionnaires de ne laisser entrer aucun individu dans les fossés de fortifications, comme aussi sur les chemins couverts sur toute l'étendue de l'enceinte du côté de Brest et d'arrêter toute personne qui malgré cette défense se permettrait d'entrer [...] Tout individu pris en contravention de cet ordre sera conduit au corps de garde de la place d'armes et puni en vertu du règlement du 22 Germinal an IV [...] »⁴⁴*

La ville est aussi perçue par l'armée comme un espace de troubles, auxquels elle n'est parfois pas étrangère.

Ces troubles peuvent être générés par certaines forces d'opposition aux différents régimes politiques que connaît la France entre 1815 et 1870. Ces oppositions dans la ville s'expriment parfois lors de l'organisation de manifestations festives, telles que les mascarades, qui servent souvent d'exutoire critique face à des gouvernements qui musèlent plus ou moins partiellement la liberté d'expression.

⁴² AM de la ville de Toulon, série R, dossier 5 R 6 : *Lettre du maire de la ville au colonel commandant de la place relative au maintien de l'ordre lors de la visite du prince président en 1852.*

⁴³ AM de Strasbourg, liasse n° 54, *lettre du 28 avril 1819 adressée par le chef d'État-major de la place au maire de la ville sur la question des promenades sur le glacis des fortifications.*

⁴⁴ AM de Brest sous série 2 H 3-2, *Ordre du jour de la place de Brest du 03/02/1831 signé le commandant colonel de la place Le Baron Gélibert.*

Ainsi à Grenoble, le 11 mars 1832, le préfet de l'Isère, sur les ordres du ministre, prononce un arrêté interdisant la circulation des masques dans la ville. Il intime l'ordre à Saint-Clair, lieutenant général de la place, de tenir les troupes casernées et prêtes à prendre les armes en cas de troubles : « *j'apprends qu'il circule dans la ville une mascarade qui pourrait y apporter du trouble ; veuillez bien donner ordres aux casernes que les troupes soient prêtes à prendre les armes. Je les requerrai au besoin [...]* »⁴⁵

Le maire qui n'est, semble-t-il, pas averti des mesures préfectorales, autorise le déroulement de la mascarade dans et hors l'enceinte de la ville. Les autorités de la place ayant ordonné la fermeture des portes, les habitants masqués ne peuvent ni rentrer ni sortir à la tombée la nuit. Cependant, afin d'éviter désordres et troubles, certains d'entre eux obtiennent l'autorisation de sortir de la ville. Cette transgression à la règle de fermeture des portes, condamnée dès le lendemain par le préfet, fait alors l'objet d'une importante polémique entre la municipalité et la guerre.

Pour le maire de la ville, la faute incombe à « *l'adjudant de la place* » qui « *reçu l'ordre du commandant militaire d'ouvrir immédiatement la porte de France* »⁴⁶ Une ouverture qui a permis la sortie de deux voitures remplies de personnes parées de masques satiriques caricaturant Casimir Périer, Louis-Philippe ainsi que divers membres du gouvernement.

D'après le colonel Vigo-Roussillon, nommé par le maréchal Soult au commandement de la place de Grenoble en 1825, c'est le maire de la ville qui ordonna l'ouverture de la porte de France : « *les deux voitures pleines de masques satiriques avaient parcouru la ville, l'esplanade [...] et avaient trouvé fermée la porte de France à leur retour [...] le maire de la ville Rivier fit alors ouvrir la porte [...]* »⁴⁷

Suite à cette querelle, le 12 mars, en guise de représailles, le préfet de l'Isère interdit formellement la tenue d'un bal masqué qui doit se dérouler dans la ville, ce qui soulève le mécontentement d'une partie des grenoblois. En riposte, ces derniers organisent pour protester un charivari sous les fenêtres de l'hôtel de la préfecture situé dans la cour de l'hôtel Lesdiguières. Afin d'éviter tout désordre, le préfet intime l'ordre au lieutenant de la place de mobiliser les troupes, tout en avertissant le maire de la ville de réunir un bataillon de la garde nationale, destiné à les soutenir. Cette mobilisation entraîne une altercation aux conséquences dramatiques, avec des blessés parmi la population civile puisqu'il y eut « *26 blessés, dont des femmes et des enfants [...]* »⁴⁸

Selon les dires du préfet, s'appuyant sur divers rapports militaires, les troupes du 35^{ème} de ligne appuyées par la garde nationale intervinrent contre le rassemblement de manifestants, en usant de la force afin de répondre à une attitude agressive des citoyens : « *des personnes s'étaient jetées sur les armes des soldats pour les leur enlever [...] des pierres avaient été lancées sur eux [...] et les troupes pour leur défense avaient usé de la baïonnette* »⁴⁹

Le maire de Grenoble juge peu vraisemblable l'agressivité de ces concitoyens, se dédouane de toute implication dans l'intervention de la troupe, et condamne la décision du préfet à cet égard : « *la supposition d'une attaque ou d'une tentative de désarmement est dénuée de toute espèce de vraisemblance parce que personne dans l'atroupement n'était armé, et qu'il n'était point averti de l'arrivée des compagnies [...] je puis attester sur l'honneur qu'aucun avis qu'aucun ordre ne m'a été donné de faire agir les troupes, et que par conséquent je n'ai rien pu prévoir ni prévenir [...]* »⁵⁰

Cependant, l'attitude des soldats provoque l'indignation de la population grenobloise qui demande le départ

⁴⁵ AD de l'Isère, « *Note du préfet de l'Isère Duval sur les événements de Grenoble de mars 1832* », Grenoble, mars 1832, Imprimerie F. Allier, 16 pages, p 8.

⁴⁶ AD de l'Isère, « *Rapport fait par le maire de la ville de Grenoble sur les événements qui ont eu lieu dans cette ville les 11,12, 13 mars 1832 et les jours suivants ...* », Impr. Allier, mars 1832, Grenoble, p 5.

⁴⁷ AD de l'Isère, « *Revue de l'Académie Delphinale* », 3^{ème} année, 9^{ème} série, n°1, janvier-février 1982, article de G. SENTES, les émeutes de Grenoble : relation inédite du colonel Vigo-Roussillon, p 56

⁴⁸ v. note 47

⁴⁹ AD de l'Isère, « *Note du préfet de l'Isère Duval sur les événements de Grenoble de mars 1832* », Grenoble, mars 1832, Impr. Allier, 16 p, p 10.

⁵⁰ AD de l'Isère, « *Rapport fait par le maire de la ville de Grenoble sur les événements qui ont eu lieu dans cette ville les 11,12, 13 mars 1832 et les jours suivants* », Impr. Allier, mars 1832, Grenoble, p 10.

du 35^{ème} de ligne ; la garnison est mise à pied, casernée momentanément au quartier de la Bonne et remplacée par le 6^{ème} de ligne : *“ je reçus l’ordre de faire relever les postes de garde du 35^{ème} par le 6^{ème} de ligne. Je fus sur la place Grenette où le poste était assailli à coups de pierre [...] j’avisai les jeunes gens [...] et les priaït de calmer leurs compatriotes pour ne pas me trouver dans la fâcheuse nécessité de répondre à coups de fusils [...] »*⁵¹

Un avis du maire de Grenoble, daté du 15 mars 1832, informe la population que le service de la place est désormais assuré par le garde nationale, de concert avec l’artillerie et les sapeurs du génie. Le jour suivant, un second avis avise les habitants que *« tous les bataillons du 35^{ème} de ligne effectueront leur départ et seront remplacés pour la garnison et le service par le 6^{ème} régiment »*⁵². Or, le ministre C. Périer, soucieux de faire respecter l’armée comme représentante de l’Etat et de sa puissance coercitive, demande le retour dans la ville du 35^{ème} de ligne sur ordre express du Roi et ce malgré les protestations du maire. La ligne de conduite du gouvernement apparaît alors d’une extrême sévérité, son objectif étant de faire respecter l’ordre public dans la ville, d’éviter tout acte séditieux vis-à-vis du régime et de ne tolérer aucun compromis.

Cet épisode marque la place de l’armée dans le rétablissement de l’ordre en ville, tout en soulignant pour le ministre de la Guerre une vision de la ville, toujours prompte au soulèvement, véritable espace de tumultes : *« l’ordre public a été troublé à Grenoble dans les journées des 11, 12 et 13 de ce mois (mars). Le 35^{ème} régiment de ligne, chargé de le rétablir, a parfaitement rempli son devoir [...] Digne de la confiance du Roi, l’armée a prouvé qu’elle ne cessera jamais de la mériter par sa discipline et son exactitude à remplir tous les devoirs qui lui sont imposés. Elle sera toujours prête à combattre les ennemis qui menaceraient l’indépendance de la patrie et les factieux qui tenteraient de renverser les lois et de troubler la tranquillité publique dans les villes [...] »*⁵³

Au-delà du maintien de la tranquillité publique et de l’ordre, les troupes participent aussi à cette image de la ville, comme espace de violences. Les militaires dans la ville sont, en effet, bien loin d’adopter une position irréprochable. Familiers des actes de tapage nocturne, des opérations de maraudage et des rixes, ils occasionnent bien souvent d’importants désagréments aux citoyens.

Voies de faits et querelles entre citoyens et militaires font partie du quotidien de la vie urbaine. Les plaintes des habitants auprès des services de police sont lancinantes et font sans cesse état d’actes d’incivilité et d’insultes proférées par les militaires, de scènes de tapage nocturne dans les rues de la ville, sur le chemin du retour vers les casernes ou encore d’agressions physiques plus ou moins graves accompagnées de coups et blessures.

Les zones de tensions entre citoyens et militaires ont le plus souvent une localisation géographique précise : à proximité des débits de boissons ou des cabarets. Dans ces espaces, souvent exigus, les militaires et les citoyens se côtoient très intimement dans une quasi promiscuité. Ainsi, le moindre mot ou regard jugé offensant peut déboucher sur de violentes querelles *« au premier verre, on ne se dit pas grand chose, mais dès la seconde bouteille on commençait par je ne sais quelle bêtise à se regarder de travers [...] enfin le verre d’un de ces pékins s’étant renversé sur le pantalon d’un de mes camarades, l’affaire prit une mauvaise tournure [...] »*⁵⁴

A Strasbourg, certains quartiers comme le faubourg Saint-Pierre, le quartier de la Finckmatt et celui de Koenigshoffen sont particulièrement touchés par ces actes de violences. Les habitants victimes de préjudices n’hésitent pas à adresser collectivement leur plainte, auprès de l’autorité préfectorale afin qu’un compromis soit trouvé avec les autorités militaires. Dans une lettre de novembre 1861, adressée au préfet du Bas-Rhin, les habitants du faubourg Saint-Pierre à Strasbourg relatent la situation alarmante dans laquelle ils se trouvent depuis

⁵¹ v. note 47, 57.

⁵² AD de l’Isère, série Fi, 6 Fi 1329 : Avis du maire de Grenoble faisant état du rapport transmis par Mr Ducruy père et Repellin, membres de la députation adressée à M le lieutenant général HULOT, commandant les 7^{ème} et 19^{ème} divisions militaires, Affiche.

⁵³ AD de l’Isère, série Fi, 6 Fi 1035 : *affiche du ministère de la guerre intimant l’ordre de rétablir le 35^{ème} régiment à Grenoble , 25 mars 1832.*

⁵⁴ Ségur A-P-H (Comte de), *Mémoire d’un troupiier*, publié par Bray et Retaux, Paris 1869, pp 70-71.

l'installation dans leur quartier, des Chasseurs de la Finckmatt. Leur quartier qui, autrefois était si paisible, est devenu depuis la présence de cette garnison, le théâtre de désordres nocturnes : « *Il résulte de ce voisinage, que presque tous les soirs des rixes s'élèvent entre civils et militaires tant dans les brasseries et les cabarets du faubourg que sur la voie publique* »⁵⁵.

La rue devient en effet le théâtre des exactions militaires, où la dangerosité s'avère élevée car « *les passants sont attaqués, injuriés et très souvent fort maltraités par ces militaires [...] Si une femme met le pied dans la rue, elle est aussitôt poursuivie par les soldats qui ne font aucun scrupule à lui tenir des propos obscènes et exercer des violences sur sa personne [...]* »⁵⁶

Ces plaintes, ne sont pas les premières que reçoit le préfet. Ce dernier, désireux de régler les tensions dans Strasbourg, envoie à l'autorité militaire de la place les procès-verbaux des plaintes des strasbourgeois afin que cette dernière puisse prendre des mesures de rétorsions contre les coupables : « *le premier (procès verbal) constate des voies de fait et de tapages imputés au nommé Micaude Charles [...] qui a insulté des femmes et [...] a arrêté la voiture du nommé Trentz André, jardinier à qui il aurait donné un coup de bâton* »⁵⁷. Le second est rédigé contre le baron Mathieu, voltigeur du 66^{ème} régiment du 2^{ème} bataillon « *qui aurait blessé assez grièvement à coup de sabre [...] Sieur Schmitt, pour lui occasionner une incapacité de travail de huit à dix jours* »⁵⁸ Le troisième constate qu'un garde champêtre de la ville, Ulrich se rendant à Elsau « *est intervenu pour assurer la sécurité d'une citadine, menacée par les chasseurs du 15^{ème} bataillon, il a été battu et blessé.* »⁵⁹

Ces actes de violence quotidiens, dans la ville comme dans les faubourgs ruraux, ne sont pas exclusifs des garnisons de la guerre mais concernent aussi les troupes de marine. Ainsi à Brest, selon un rapport de police du 19/12/1869 « *le matelot André se vit privé d'une retenue de 5 F sur sa solde pour avoir causé des dommages physiques [...] au sergent de ville Ménou qui avait tenté de le maîtriser alors qu'il se livrait à des opérations de tapage nocturne sous l'emprise de l'ivresse* »⁶⁰

Ces comportements irrespectueux à l'égard des civils, parfois violents, souvent causés par l'ébriété, créent un malaise, voire une vive émotion, chez les populations. A Strasbourg, la brutalité des querelles où se trouvent engagés les soldats, exaspère la population comme l'illustrent ces propos des habitants du Faubourg Saint-Pierre adressés au préfet du Bas Rhin en 1861 : « *il est à regretter que des militaires français se livrent à de pareils actes de brutalité [...] les habitants des environs des casernes de la Marguerite et des ponts couverts où les bataillons de chasseurs étaient casernés antérieurement avaient déjà eu à se plaindre d'eux mais jamais leurs excès n'avaient atteint ce degré d'indiscipline et d'inhumanité* »⁶¹

Les cabarets et les cafés, espaces de sociabilité très attractifs pour les soldats et les officiers, suscitent souvent des excès, assortis d'actes violents, qui inquiètent les autorités militaires. Ces dernières les perçoivent comme de véritables lieux de débauche, renforçant de ce fait l'image de la ville comme espace de dépravation.

La ville comme lieu de dépravation, d'immoralité et d'insalubrité

Sous la Restauration, la fréquentation, de certains établissements jugés immoraux, comme les cafés ou cabarets, étaient interdits aux militaires, cependant certains, par défi, bravaient l'interdiction. Ainsi à Strasbourg, le

⁵⁵ AD du Bas-Rhin, Série M, sous-série 3M, Dossier 3M 148 : lettre adressée au préfet MIGNERET par les habitants du faubourg de Pierre, novembre 1861

⁵⁶ v. note 55

⁵⁷ AD du Bas-Rhin, Série M, sous-série 3M, Dossier 3M 148 : lettre adressée par le préfet au commandant de la place de Strasbourg le 23/07/1861.

⁵⁸ v. note 57

⁵⁹ v. note 57

⁶⁰ AM de Brest, série 2H, dossier 2H 3-2, lettre adressée au Maire par le Major Général de la Marine, le 29/12/1862.

⁶¹ AD du Bas-Rhin, Série M, sous-série 3M, Dossier 3M 148 : lettre adressée au préfet MIGNERET par les habitants du faubourg de Pierre, novembre 1861.

cabaret situé au « *rue de la chandelle n° 23 [...] était interdit aux militaires de la garnison par ordre du lieutenant du Roi [...] Et une patrouille de sous-officiers chargée de surveiller ce lieu de débauche [...]* »⁶² a pris sur le fait deux canonniers qui s’y étaient aventurés.

Cependant, le laxisme dont font preuve les supérieurs de certaines unités en garnison, rend possible la fréquentation de ces lieux interdits, considérés comme sources de tous les vices. A Cherbourg, le commandant militaire de la place décida de sévir afin que les horaires de permission soient respectés pour éviter nombre de désagréments avec la bourgeoisie de la ville : « *depuis quelques temps, MM les chefs de corps en garnison à Cherbourg, accordent à un certain nombre de militaires sous leurs ordres des permissions de rester et de s’amuser en ville ; de cette faveur résulte des inconvénients plus ou moins graves, les militaires se livrent à des chants et à des cris importuns, après la retraite bourgeoise [...]* »⁶³

Outre les plaisirs de l’alcool, les soldats s’adonnent aussi dans les cabarets ou les impasses de la ville à des jeux d’argent, un plaisir que les autorités militaires souhaitent éradiquer afin de ne pas nuire à l’image que véhicule l’armée auprès des citoyens. Il en est ainsi à Cherbourg où les autorités de la place interpellent le maire de la ville sur la nécessité d’épauler les efforts engagés par l’armée dans la surveillance des jeux illicites, en lui adjoignant des renforts en agents de police « *j’ai été informé que des militaires de mon bataillon jouent de l’argent dans certains cabarets et dans des endroits écartés tels que derrière l’entrepôt des douanes. Je sais trop combien la passion du jeu est funeste surtout à un militaire, pour ne pas user de tous les moyens afin d’en arrêter le progrès. J’ai commandé deux officiers par jour pour entrer dans les cabarets qu’ils soupçonneraient d’abriter des joueurs et j’ai donné l’ordre à ces sous-officiers de s’emparer de ces militaires et de les conduire sur le champ en salle de police [...] une mesure qui serait insuffisante si mes sous-officiers n’étaient secondés par la police. Je viens vous demander, Monsieur le maire, d’avoir la bonté d’engager ces agents à ne point user d’indulgence envers les militaires de mon bataillon qu’ils trouveraient en flagrant délit, de les arrêter aussitôt, afin que je puisse leur infliger une punition sévère [...]* »⁶⁴

La ville regorge donc de tentations interdites, comme les plaisirs de la chair que procurent la fréquentation des prostituées, dont les charmes ne laissent pas les militaires insensibles. Sous la Restauration, le combat contre l’immoralité et le retour aux grandes valeurs morales et religieuses conduisent les autorités politiques à réglementer l’activité et la fréquentation des filles publiques. Il s’agit d’« *imposer à la prostituée, un état : celui de femme soumise, et un enfermement : la maison close* »⁶⁵ Cette logique d’enfermement s’accompagne d’une zonation des espaces de la prostitution dans la ville, permettant ainsi un meilleur contrôle de cette activité jugée illicite, mais très appréciée des soldats et des officiers en garnison.

A Strasbourg, certains militaires se fauillent et échappent à la vigilance de leurs supérieurs après la retraite, pour finir par être surpris, par la police, aux bras de filles en ville « *tous les soirs à la retraite militaire, on voit dans les rues de la ville des militaires se promenant avec des filles et on en voit proprement dit avec des filles publiques [...]* »⁶⁶. Ces dernières se rendent en effet « *à des rendez-vous clandestins les vendredis et samedi après-midi avec des soldats de la garnison dans les fossés des fortifications à gauche en sortant hors de la porte de Saverne [...] où ils se conduisent de manière scandaleuse* »⁶⁷

⁶² AM de Strasbourg, affaires de police, liasse 186 sur les rixes: *lettre adressée au maire de la ville de Strasbourg, KENTZINGER, par le commissaire de police du canton Nord Mr CÉSAR du 17 mai 1824.*

⁶³ AM de Cherbourg , série 2 H , dossier 2 H 10 discipline militaire : *Ordre de la place 9 /02/1831*

⁶⁴ AM de Cherbourg, Série I, dossier 2 I 25 : *lettre du 22 juin 1825 adressée au maire par le chef de bataillon commandant le premier régiment d’infanterie de marine Fournier.*

⁶⁵ Hitter J-M, *Les maisons de tolérance à Strasbourg au XIXème siècle et début du XXème siècle*, Mémoire pour l’obtention d’une licence de sciences sociales appliquées au travail, Université de Strasbourg II, juin 1985, p 37.

⁶⁶ AM de la ville de Strasbourg, affaires de police concernant les militaires, liasse n° 52 : « la prostitution », *lettre du commissaire de police du canton Est de la ville adressée au maire le 06 août 1827*

⁶⁷ AM de la ville de Strasbourg, Affaires de la police concernant les militaires, liasse n° 52 : “ la prostitution ”.

Les élèves officiers, suscitent aussi l'inquiétude de leur hiérarchie, par les fréquentations, à la limite de l'immoralité, qu'ils entretiennent avec des filles publiques, notamment ceux de l'école de médecine navale de Brest qui se livrent « à des désordres bacchiques en affichant publiquement leurs amours impudiques »⁶⁸

Des débauches sexuelles qui sont aussi soulignées, comme des actes répréhensibles, par Parent Duchâtel, dans son ouvrage « De la prostitution dans la ville de Paris considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration » : « j'ai lu dans un procès-verbal de descente (de police) faite en ces lieux (guiguettes aux portes de Paris) que les filles s'y livraient aux soldats sur les tables pour deux sous et en doublant la somme le maître du logis leur fournissait un matelas »⁶⁹

Au-delà de l'image de dépravation morale que véhicule la ville, cette dernière est aussi perçue comme un espace d'insalubrité, un monde de miasmes et d'odeurs nauséabondes, liés à la présence d'ordures et de déjections urbaines de toute sorte qui parsèment les rues et ruelles des cités.

A Brest, le 29 avril 1818, le capitaine adjoint Le Gualen adresse au maire de la ville une requête lui demandant de veiller à la propreté des rues : « J'ai l'honneur de vous prévenir que les voisins du poste de la place d'armes jettent des ordures dans le ruisseau qui coule devant le poste, qui en se croupissant répandent une mauvaise odeur [...] »⁷⁰ Il semble par ailleurs que les lieux où stationnent les militaires soient particulièrement sujets à un certain encombrement généré par le dépôt des ordures ménagères, puisque ce même capitaine se plaint au maire de ce que « le champ de bataille soit également encombré et demande à être nettoyé »⁷¹

Outre le nettoyage des rues, l'insuffisance des latrines des places de guerre préoccupe tout autant l'armée que la ville. Ces dernières sont très souvent inquiètes des risques d'épidémies que peuvent générer les déjections urbaines, dont les odeurs putrides infestent les rues et accentuent le climat fétide de certains quartiers.

Dès 1821, à Lorient, le maire de la ville demande au chef de bataillon commandant du génie de la place, de construire une poterne afin de recevoir les matières fécales et de parfaire ainsi la salubrité du quartier : « dans les remparts à 20 m environ de la porte du Morbihan une espèce de poterne destinée à y recevoir les matières fécales [...] le lieu où elles sont déposées dans ce moment est infecté, et non seulement les habitants s'en plaignent journellement mais je craindrais pour la salubrité de cette ville si elles y restaient plus longtemps aux environs ; vous n'ignorez pas qu'on y construit une prison et peut-être incessamment on y bâtitra une caserne [...] »⁷².

L'insuffisance des latrines dans la ville et la négligence apportée à leur propreté est un fait très souvent avancé par les rapports militaires, ainsi dans une note sur la place de Bayonne en 1854, le commandant de la place constate que « les latrines n'ont aucun moyen de tirage à l'exception des latrines du château neuf qui possède un tuyau de poterie par où se dégagent les gaz de la fosse ; elles ont des ouvertures qui permettent à l'air de se renouveler dans le cabinet [...] les trous trop étroits sont d'abord salis après les corvées de propreté faites par les fermiers ; les hommes qui viennent après font au milieu du sol, les autres urinent à la porte de là des odeurs très fortes »⁷³

⁶⁸ Léocat B, *La prostitution à Brest au XIXème-XXème siècle*, Mémoire de maîtrise de l'université de Bretagne occidentale, sous la direction de Y. Le Gallo, Faculté de lettres et de sciences économiques, 1982, p 4.

⁶⁹ Parent-Duchâtel A, *De la prostitution dans la ville de Paris considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration*, Paris, éd. Baillière, 1837, p 560.

⁷⁰ AM de la ville de Brest 2 H 3-2, *Lettre adressée au maire de la ville par le capitaine adjoint LE GUALEN, le 29/04/1818 relative à la salubrité du poste de la place d'armes.*

⁷¹ v. note 70

⁷² AM de Lorient 2 D 51 : Correspondance avec le maire ou du maire, lettre adressée au chef de bataillon commandant du génie de la place le 16 septembre 1821.

⁷³ AD de Pau sous-série 10 J 10 J 112 : *Rapport sur la place : Rapport sur l'agrandissement de la ville du côté des allées Boufflers et dépenses à faire en 1854.*

Face à ces difficultés sanitaires, une même volonté d'œuvrer pour l'assainissement de la ville, va animer l'armée et les autorités municipales. Ces dernières vont aussi tenter, non sans difficulté, de lutter contre tout ce qui contribue à faire de la ville un lieu de perdition.

Gommer l'image d'une ville insalubre, lieu de perdition et de désordre

Reflet des préoccupations hygiénistes, le souci d'assainir l'espace de la ville s'assortit de la mise en application de mesures diverses visant à rendre l'espace de la cité plus agréable à vivre et moins propice à la propagation de maladies ou d'épidémies.

Une grande importance est ainsi accordée à la salubrité des eaux urbaines. Au XIX^{ème} siècle, l'eau potable est majoritairement fournie par les fontaines publiques. Même si les travaux d'urbanisme portent, notamment à partir de 1850, sur l'aménagement de réseaux d'adduction d'eau dans la ville, ces derniers ne desservent encore à la fin du Second Empire que certains quartiers des agglomérations. De ce fait, les municipalités, tout comme la Guerre, accordent une grande importance à cette ressource, qu'il ne faut ni gaspiller, ni souiller. Une vigilance très étroite est donc exercée pour la préservation de la propreté des eaux.

Ainsi, le 13 juin 1839, le maire de la ville de Lorient demande au commandant de la place de poster un factionnaire, aux fontaines de la ville, pour compléter le rôle de la police, afin d'éviter des gaspillages lorsque les habitants et les militaires viennent y puiser de l'eau « *depuis quelques jours les habitants se plaignent de la perte d'eau [...] à la fontaine de la Comédie le peu de soin que prennent les marins et les personnes qui viennent y puiser. Pour remédier à cet état de choses, je viens vous prier de vouloir bien donner des ordres pour que le factionnaire soit établi à cet endroit, il aurait pour consignes de faire exécuter les consignes de règlements de police* »⁷⁴

En 1852, le maire de la ville de Toulon souhaite faire interdire, par peur de voir se développer des épidémies, aux marins des bâtiments de l'Etat de laver leur linge sale dans les fontaines publiques du bas de la rue Neuve et de la place Saint-Pierre. La Marine promet alors de veiller au respect de cet ordre pour tous les marins relevant des bâtiments placés sous ses ordres « *l'exécution de mes ordres sera assurée aux fontaines du quai par la surveillance que j'y ferai exercer* »⁷⁵ mais elle n'assure rien à propos de la fontaine de la place Saint-Pierre placée au sein de la ville, et demande au maire d'en exercer lui-même, par l'intermédiaire de la police, la surveillance « *quant à celle de la place Saint-Pierre qui est située dans l'intérieur de la ville, la police pourra en être faite par vos agents qui pourront conduire à la patache, pour être renvoyés à leurs bords, où seront punis tous les contrevenants* »⁷⁶

Pour améliorer l'hygiène de la place, les militaires procèdent aussi, comme à Bayonne, à des travaux d'aménagement des latrines : « *les latrines des bâtiments ont été notablement améliorées dans ces dernières années, par la substitution de toises mobiles aux fosses des divers locaux ou par l'organisation du service de vidange* »⁷⁷ Afin de parfaire à la propreté de ces dernières, les autorités de la place effectuent le plus souvent la mise en affermage des produits extraits des vidanges des latrines, réutilisés par les civils comme engrais pour leurs activités agricoles.

C'est le même souci hygiéniste, visant à limiter dans la ville, et surtout au sein des unités encasernées, la propagation des maladies vénériennes, qui conduisent l'armée et les édiles municipaux à collaborer afin de réglementer plus étroitement la prostitution dans la ville.

Bien souvent les données militaires permettaient, en complément de celles de la police, de dresser un état

⁷⁴ AM de Lorient, 2 D 58, correspondance du maire, *lettre du maire au commandant de la place de Lorient du 13 juin 1839.*

⁷⁵ AM de Toulon dossier 1 J IV 1 *lettre du maire aux autorités maritimes au vice-amiral préfet maritime de la place du 16/11/1852.*

⁷⁶ v. note 75

⁷⁷ AD des Pyrénées -Atlantiques, dossier 10 J 119, *Rapport sur la place de Bayonne 1861.*

sommaire de la prostitution dans la ville. En effet, les soldats malades dénonçaient à leurs supérieurs le nom de la ou des filles publiques fréquentées et l'adresse à laquelle ils s'adonnaient aux menus plaisirs de la chair.

Ainsi, à Strasbourg, on note que les soldats se rendent essentiellement dans certaines maisons comme le « *Pigeon blanc au 23 rue des Chandelles, la Plume au 28 rue de la Soupe de l'eau ainsi qu'au numéro 10 de la rue D'argile* »⁷⁸ Ces informations permettent de mettre en place plus facilement des mesures de contrôle et de visites.

A Brest, il est convenu entre les autorités civiles et militaires que les visites médicales des filles publiques se déroulent de « *manière hebdomadaire tous les matins de la semaine principalement le mardi, le mercredi et le vendredi [...] sauf pour les filles entretenues qui bénéficient d'un contrôle mensuel* »⁷⁹ A Strasbourg aussi, pour limiter la diffusion des maladies vénériennes, on décide « *que les filles publiques seraient soumises à une visite médicale, faite tous les mois par un officier de santé nommé à cet effet dans chaque canton (la ville en comptant quatre)* »⁸⁰, ses visites ont lieu à domicile « *pour les filles qui jouissent de quelque bien-être personnel et à l'hôpital pour les autres* »⁸¹

L'armée devient donc un instrument de contrôle et de régulation de la prostitution, en collaboration avec les forces de police municipale, dont elle se plaint souvent du manque d'efficacité.

A Brest, les critiques à l'encontre du laxisme de la police municipale sont souvent présentes dans les rapports des autorités militaires de l'arsenal. La Marine estime que la police s'avère trop complaisante à l'égard des tenanciers des maisons de débauche, ces derniers laissant entrer dans leur établissement, des militaires après l'heure de la retraite : « *Et si [...] elle punissait comme elle le doit les gens tenant cabarets ou maison publique pour avoir admis les militaires à cette heure là, pas de doute Mr le maire que le désordre cesserait ou du moins deviendrait plus rare [...]* »⁸²

Sous la Seconde République, la réglementation devient plus répressive. Un règlement du 23 janvier 1850, renforce la surveillance policière de tous les lieux de prostitution ; les établissements sont « *fermés à 11 heures du soir [...] et interdits d'accès aux marins et aux soldats après l'heure de la retraite* »⁸³ Cependant, cet arsenal réglementaire n'endigues en rien les maladies vénériennes dans certaines villes, comme à Brest en 1862 : « *l'état sanitaire [...] quant aux affections vénériennes est [...] déplorable [...] le 39^{ème} de ligne aurait eu par suite de ces maladies 300 hommes hors d'état de servir* »⁸⁴ Il est en effet difficile de surveiller les militaires malades, surtout les marins, qui font preuve d'une totale indiscipline.

Certains s'évadent du dispensaire de l'hôpital de Pontanézen, où ils sont soignés, ce qui ne fait qu'accroître les risques d'extension de la syphilis « *il ne passait pas un soir où dix ou douze ne s'échappassent de l'enclos pour venir se divertir à Brest ou dans sa banlieue ; ils rentraient le lendemain matin en escaladant les murs comme ils l'avaient fait pour s'échapper. Ces hommes perpétuaient leurs maladies et infectaient en même temps les femmes, qui le jour même avaient été jugées saines* »⁸⁵

Limiter la vision d'immoralité que distille la ville, s'avère donc une mission difficile à réaliser pour l'armée.

Celle-ci souhaite par ailleurs comme les édiles municipaux transformer la ville en « *espace de civilisation* »⁸⁶, en donnant par des œuvres caritatives ou des actions de bienfaisance, une image plus positive de la ville, comme un

⁷⁸ v. note 65, p 69.

⁷⁹ Léocat B, *La prostitution à Brest au XIXème-XXème siècle*, Mémoire de maîtrise de l'université de Bretagne occidentale, sous la direction de Y. Le Gallo, Faculté de lettres et de sciences économiques, 1982, p 93.

⁸⁰ V. note 65, p 39.

⁸¹ V ; note 80

⁸² AM de Brest, Série 1 I 11 : *lettre adressée au maire de la ville de Brest par le lieutenant du roi du 25 septembre 1826*.

⁸³ v. note 65, p 52.

⁸⁴ v. note 79 (extrait d'une dépêche du Ministère de l'intérieur au préfet du Finistère, 29/07/1862), p 90.

⁸⁵ v. note 84, p 93

⁸⁶ Expression utilisée par J-L Pinol, p 49, de son ouvrage « *Le monde des villes au XIXème siècle* », Carré Histoire, Hachette supérieur, 1991.

espace en mouvement où règne la solidarité.

Ainsi, à Metz, le capitaine d'artillerie Didion fut le président de la « *société de prévoyance et de secours mutuels* ». Cette société civile « *destinée à aider les ouvriers malades ou vieux, avait été créée par le capitaine d'artillerie Le Bouteiller* »⁸⁷ Comme à Metz, les militaires brestois ont apporté leur contribution à la création de sociétés de bienfaisance pour les classes défavorisées. La société d'émulation de Brest, dont les trois vice-présidents étaient issus du rang des officiers, fut créée en 1834 et s'occupa de dispenser des cours industriels pour les catégories les plus pauvres de la ville. A Lorient, les militaires en garnison à Lorient mènent aussi des actions caritatives, en faveur des plus indigents, comme celle entreprise par les militaires du 14^{ème} de ligne : « *j'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle vous me faites connaître que les deux bataillons de votre régiment voulant venir en aide à notre population indigente ont résolu de mettre pendant la saison d'hiver 22 soupes par jour à la disposition de nos pauvres* »⁸⁸

Dans la ville, les unités régimentaires organisent aussi des concerts à but caritatif, au profit des plus indigents, en animant les jardins aux sons des trompettes et des instruments à corde de l'infanterie. A Arras en 1852, les sous-officiers de la garnison du 1er régiment du génie en collaboration avec le 2^{ème} régiment de cuirassiers de l'ancienne garde nationale donnent un concert au jardin du gouverneur, à la suite duquel ils procèdent à une quête au profit des pauvres de la ville. La Marine comme la Guerre, s'avèrent donc les initiatrices de vastes fêtes de charité. Le 12 avril 1856, les divisions d'infanterie de l'armée de Lyon organisèrent une fête à l'Alcazar, avec un grand spectacle équestre, au profit de l'oeuvre des filles des soldats, une oeuvre de charité fondée par l'abbé Favre qui recueille les plus vives sympathies de la population et des autorités administratives civiles comme militaires.

Les représentations théâtrales et les bals sont aussi bien souvent l'objet d'actions de bienfaisance. La mise en place de ces réjouissances s'effectue par le biais de souscriptions, versées tant par les autorités militaires, que civiles. Une partie des fonds recueillis, déduction faite des salaires des artistes, est reversée aux pauvres de la ville.

Lors de l'organisation du bal donné à Brest, à l'occasion de la célébration des journées de juillet en 1834, une souscription publique fut lancée, dont le produit s'éleva à 2069 francs. La contribution de la mairie fut de l'ordre de 1066 francs, celle de la Marine de 730 francs, dont 300 francs qui avaient été donnés par le général Bergeret, et l'Etat major de la place finança le bal à hauteur de 273 francs. Sur cette recette fut prélevée « *la somme de 880 francs pour pourvoir aux dépenses des musiciens, de l'éclairage, aux besoins en chaises mais aussi pour les frais d'affiche d'annonce du bal, il resta donc la somme de 1189 francs affectée au bénéfice des indigents de la ville* »⁸⁹

Par ses actions caritatives, l'armée participe à la vie sociale de la cité et tente d'amoindrir les difficultés sociales qui ternissent souvent l'image de l'espace urbain.

A l'échelle nationale comme intraurbaine, l'image de la ville forgée par l'armée est avant tout défensive, une vision amplifiée par la présence dans l'espace urbain des enceintes fortifiées ou encore des espaces de casernement.

Pivot de l'organisation stratégique du territoire, qu'elle structure et organise, notamment grâce à l'édification des réseaux de communications, la ville apparaît aussi aux yeux de l'armée comme un élément permettant, à l'échelle de l'hexagone, l'amélioration de la cohésion nationale.

Malgré son souci, très marqué, de conserver dans la ville ses espaces de territorialité, l'armée concède

⁸⁷ Denis P, La garnison de Metz (1815-1870), ed. La serpenoise, Metz, 1997, p 161-162.

⁸⁸ AM de Lorient, série 2 D, dossier 2 D 62, correspondance du maire, *lettre du 21 octobre 1861 adressée par le maire de Lorient au colonel du 14^{ème} de ligne.*

⁸⁹ AM de Brest, série Q, dossier 1 Q 9-2, dossier sur les fêtes, *lettre concernant les souscriptions recueillies pour l'organisation d'un bal à Brest en juillet 1834.*

parfois, et souvent au prix d'après négociations, quelques avantages aux municipalités lorsque ces dernières souhaitent remodeler et aménager leur espace urbain.

En matière d'aménagement de la ville, les conceptions de l'armée et des édiles municipaux s'avèrent similaires tout en étant contradictoires. Si l'armée reste encore très attachée à l'image de la ville close, les municipalités désirent au contraire libérer la ville de l'étreinte de ses remparts, l'aérer et l'ériger en symbole de la modernité.

Cependant, le XIX^{ème} siècle, constitue pour l'armée, une période de transition où coexistent deux visions de ville, celle munie de remparts protecteurs et celle ouverte sur le monde, une ouverture à laquelle elle participe.

Par ailleurs, l'armée comme la ville partagent le même souci de faire de la ville, un espace prospère et assaini, loin de l'image d'une ville, foyer de tous les dangers, de tous les vices et sanctuaire de l'immoralité.

Entre rigidité et conciliation, entre vision moderne et archaïque, l'une n'étant pas exclusive de l'autre, les citadins et l'armée se partagent et se représentent de manière antagoniste mais aussi semblable la ville.

Mais les témoignages de l'armée sur l'espace urbain restent cependant majoritairement ceux des officiers, c'est-à-dire d'une élite qui perçoit et dit la ville avec une vision qui n'est pas neutre puisqu'elle reflète en partie, celle des gouvernants.

Par ailleurs, les images militaires de la ville sont essentiellement descriptives, elles obéissent à des critères administratifs stricts édictés par le Ministère de la Guerre ou de la Marine, et ne permettent guère de saisir, sauf peut-être au détour des actes de correspondance entre la Guerre et les autorités municipales, ce qui relève des sensations et du vécu de l'armée dans l'espace urbain.

A l'inverse, l'empreinte de l'armée dans la cité, à travers ses divers bâtiments, mais aussi par sa présence physique lors des revues et autres manifestations festives où la troupe se rend visible, en parcourant l'espace urbain, imprègne l'espace vécu des citadins et ces derniers se font souvent l'écho de l'image véhiculée par l'armée dans la ville.